

Avertissement : vous trouverez ci-dessous une synthèse de différents billets parus soit sur 'contre-feux', soit sur mon blog personnel. Ces billets tentent tous de montrer à la fois l'urgence et la nécessité de l'instauration de cette Allocation Universelle, et la, ou les, moyens de la financer.

Les améliorations apportées aux textes originaux, dont certains remontent à 1996, doivent beaucoup aux nombreux commentaires et suggestions d'internautes intervenant sur 'contre-feux', et bien plus encore à mes amis du groupe 'Monnaie', qui regroupe à la fois des 'Créditistes' (du mouvement 'Crédit Social'), des 'Distibutistes' (successeurs de Dubouin), des 'Societalistes' (mouvement animé par A.J. Holbecq et P. Derudder), en fait tous les courants qui pensent qu'il faut redonner à la collectivité le soin de décider de leur propre avenir, et donc de l'avenir de la planète sur laquelle nous vivons. Bien entendu, les éventuelles imperfections – et elles sont sûrement encore trop nombreuses, restent les miennes.

Rappelons tout d'abord le principe de ce Revenu Minimum de dignité.

L'idée de ce Revenu Minimum de dignité (R.M.D.) – que certains voudraient appeler Revenu d'Appartenance Communautaire, ou Revenu Citoyen Vital, ou encore Revenu Minimum d'Existence, - n'est évidemment pas neuve, même si elle a connu un regain d'intérêt depuis une vingtaine d'années, et plus encore depuis le début de ce siècle.

Elle repose sur le fait, peu discutable, que toute collectivité est constituée d'individus, hommes ou femmes, aux talents et aux compétences diverses, mais qui partagent tous le même statut, celui d'appartenance à une même communauté: d'où le **principe de non-exclusion**. Tout membre de cette collectivité doit être reconnu en tant que tel, et avoir donc 'droit' à cette reconnaissance. Ce droit, dans une économie essentiellement marchande dans laquelle le travail est de plus en plus spécialisé, et où les individus sont de plus en plus interdépendants, ne peut se concrétiser que par un revenu 'monétaire', nous y reviendrons. Nous examinerons aussi si ce 'droit' doit être associé à des devoirs.

Venons en maintenant à ma proposition, qui n'a pas changé, quantitativement parlant, puisqu'il s'agit toujours de relier ce RMD – ou RAC pour ceux qui préfèrent insister sur l'appartenance communautaire – à la richesse collective de la communauté, ou héritage collectif toujours en devenir. Le niveau de ce RMD ne peut donc être fixe, même si la quote-part l'est. Dans le cadre de la distribution concrète, de la répartition, du Revenu National, il s'agit de consacrer toujours la même part – indépendamment de tout 'mérite marchand' – aux revenus correspondant à cette appartenance communautaire. Si la richesse collective augmente, le revenu de Dignité augmentera, si cette richesse diminue, le revenu de Dignité diminuera. Cette automaticité a aussi pour but de renforcer le sentiment d'appartenance à la collectivité, et la solidarité collective. Il n'y a pas de 'passagers clandestins', tout le monde est dans le même bateau. Si, pour une raison ou une autre, la quantité de travail diminue – à productivité constante – le revenu diminuera pour tous, au moins pour la part RMD ou RAC.

Je propose ainsi que le quart de la richesse nationale, ou plus exactement le ¼ du PIB moyen, soit 625 € par mois, soit affecté à chaque adulte de notre communauté. Chaque mois, 625 euros, nets d'impôt, seront versés sur le compte de 65 millions de Français ! Environ un demi SMIC égal au quart de notre PIB par habitant.

Le Revenu Minimum de Dignité proposé ici – voisin du [Revenu Minimum d'Existence de Y. Bresson](#) (cf. aussi un projet de loi de C. Boutin, en 2003), ou du "Citizen Income", défendu au niveau européen par le "BIEN" (Basic Income European Network) – est un Revenu "Universel" que toucherait chacun de nos concitoyens, et qui se substituerait à la plupart des revenus sociaux, en particulier le [RMI](#) et le [RSA](#).

Même si le choix du pourcentage (le ¼ du PIB moyen pour chaque adulte) peut apparaître arbitraire – cela peut faire partie d'une discussion collective, avant sa mise en application – j'ai retenu ce chiffre pour trois raisons principales:

- a) le niveau est 'presque' suffisant pour une famille 'type', deux parents et deux enfants (de 7 et 11 ans), même si aucun des parents ne travaille.
- b) ce niveau n'est pas suffisamment dissuasif pour qu'une trop grande proportion de personnes ne décide de ne plus travailler (auquel cas, bien sûr, le niveau collectif, et donc le niveau individuel, diminuerait d'autant
- c) un niveau trop bas – même si son financement en aurait été facilité – n'aurait pas permis que la substitution à la plupart des allocations ou prestations sociales soit intéressante pour les bénéficiaires. De plus, son côté 'solidaire' ou 'fraternel' aurait été insuffisant. Il s'agit de transformer le sentiment d'assistance que peuvent ressentir certains 'bénéficiaires' des allocations 'classiques' en sentiment d'appartenance et de reconnaissance communautaire.

De la faisabilité et de l'intérêt d'une telle mesure

L'intérêt d'une telle mesure est évident pour tous ceux qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. Les 625 euros mensuels que je propose (deux adultes, qui toucheraient ainsi 1250 euros, pourraient "s'offrir" la maison à 15 euros journaliers de C. Boutin) ne sont certes pas la panacée. Mais ce chiffre paraît à la fois possible (il correspond au quart du PIB moyen Français de 2008) et suffisamment utile pour sortir la majorité des exclus de leur misère.

Les personnes concernées

Nous ne vivons plus dans un monde clos. Mais, pour le moment, la notion de citoyenneté reste encore vivace, les débats récurrents sur le concept de nationalité française, de droit du sol et de droit du sang sont là pour l'illustrer, au moins au niveau de notre hexagone national. Le Revenu Minimum de Dignité – ou Revenu d'Appartenance Communautaire - que je propose peut (doit?) s'appliquer à tout être humain, mais il me semble qu'il faudrait initialement considérer trois catégories différentes de personnes. Il ne s'agit pas de hiérarchiser ces catégories, mais de déterminer concrètement les façons d'instaurer efficacement ce Revenu Minimum de Dignité.

Je propose donc de différencier les nationaux français, les nationaux européens, et tous les autres, mais en utilisant la même règle d'attribution:

Chaque individu, quel que soit son âge, son sexe, son ethnie, sa religion, pourrait disposer – à très court terme – de l'équivalent mensuel, net d'impôts, du ¼ du PIB unitaire de son propre pays. Cela correspondrait à 625 ou 630€ net par mois pour un Français, un peu plus pour un allemand, beaucoup moins, hélas, pour un ougandais. Le principe de solidarité est le même, mais dépend des possibilités de la communauté à laquelle on appartient. Ce principe, presque biologique, a aussi été développé par Renaud Laillier(http://contreinfo.info/article.php3?id_article=2556)

Pour un européen résidant en France, et en tenant compte des règles communautaires – à faire éventuellement évoluer – on pourrait suggérer qu'il y ait une participation des Etats plus riches pour que le revenu minimum de dignité distribué par la communauté française soit augmenté d'une participation de l'état européen concerné, à charge de réciprocité.

La France ne peut, à elle seule, assurer un Revenu Minimum de Dignité à l'ensemble du monde. En revanche, elle peut le proposer au monde entier, et a les moyens de le promulguer pour ses 65 millions de ressortissants. Tout ceci demanderait sûrement à être aménagé, amendé, modifié, mais voilà la première grande piste d'action, très concrète, et qui ne demande "que" de la bonne volonté pour être rapidement appliqué.

La période de transition

De nombreuses allocations aux personnes, et plus encore de subventions aux associations, aux organismes, aux collectivités, aux entreprises, ont pour objectif de venir en aide, directe ou indirecte, à une multitude de cas particuliers. L'énergie consommée à cet effet est considérable, sans que l'efficacité de l'ensemble de ces mesures soit réellement démontrée.

L'Etat s'occupe, directement ou indirectement, de redistribuer plus de 50% de la richesse nationale. Je propose que l'état commence par *redistribuer efficacement 22 à 25% du revenu national*, ou plus exactement du PIB. Si l'ensemble de la population est concernée, cela signifie que pour financer le RMD, tout autre revenu devra être imposé à hauteur de 30 à 33% (ce serait 33% si les enfants de moins de 18 ans recevaient le même RMD que les adultes, 30% si un enfant reçoit en moyenne, en fonction de son âge, un demi RMD adulte)

Il ne sera plus question de mobiliser une armée d'experts et de conseillers fiscaux pour déterminer si telle personne, compte tenu de N paramètres, a droit à telle ou telle allocation. Chacun y aura droit de sa naissance à sa mort, en tant qu'être humain.

Le RMD, une allocation universelle

Suivant ici l'avis de l'association [sociétalisme](#), je suggère que le RMD enfant soit différent du RMD adulte. Ainsi le RMD 'enfant' serait en moyenne la moitié de celui d'un adulte : à 5 ans, ce serait les 5/18 du RMD adulte, à 17 ans, les 17/18 du RMD adulte, la majorité étant à 18 ans en France. Pour un couple qui aurait deux enfants de 7 et 11 ans, le RMD familial serait ainsi de 1875 euros, nets d'impôts. Pour une mère seule, avec deux enfants de 8 et 10 ans, le RMD total serait de 1250 euros (en partant toujours d'un PIB national égal à 1800 milliards d'euros, et une population concernée de 65 millions). Les moins de 18 ans représentant 20% de la population, cela signifie que le financement nécessaire serait plutôt de 30% d'impôts et non de 33% indiquée plus haut comme fourchette haute (soit un besoin de financement mensuel de 31 milliards d'euros, financés pour moitié par la disparition de nombreuses prestations sociales, dont le RMI, le RSA, les allocations familiales et les allocations au logement).

Qui y gagne, qui y perd?

Certains pourront paraître désavantagés, en particulier ceux qui cumulent déjà diverses allocations sociales. Le RMIste célibataire, avec ses 448 euros mensuels, s'il touche par ailleurs 200 euros d'autres allocations, pourrait sembler y perdre. Mais un couple de RMIstes touchera 1250 euros - au lieu de 672 actuellement, ses éventuels autres allocations ne couvrant sûrement pas la différence. De plus, le RMIste ou l'allocataire ASSEDIC de longue durée ne sera plus dissuadé de rechercher un travail qui lui plairait, mais qui lui ferait perdre son RMI. Ce seul fait risque de changer totalement la donne du chômage, et rendra caduque la loi sur le RSA.

D'autres gagnants seraient les couples de personnes âgées, qui ne bénéficieraient que du minimum vieillesse 633 euros pour une personne seule (elle perdrait 8 euros), 1135 pour un couple (qui gagnerait ainsi 105 euros de plus par mois).

Combien de temps pour cela?

Je prétends qu'on peut le faire à l'intérieur d'une même législature. La première année, seraient concernés en priorité tous les individus sans travail qui, s'ils sont seuls, perçoivent moins que le RMD, ou, s'ils sont en couple, perçoivent moins de 2 fois le RMD (même règle pour les familles, en tenant compte du nombre de personnes à charge). Eradiquer la misère des sans emplois en un an, ceci est possible – du moins pour les ressortissants français et sans doute européens.

En moins de trois ans, en étendant le RMD à l'ensemble de la population, la misère la plus sordide devrait être complètement éradiquée de notre pays.

Les raisons de l'"universalité" du RMD

Certains peuvent trouver choquant qu'un Rockefeller puisse prétendre au même RMD qu'un SDF, un 'trader' qu'un 'travailleur pauvre', un professeur d'université qu'un SDF. Je pense pourtant qu'il est essentiel à la dignité que ce RMD soit attribué à tous, un peu comme pour la blouse grise "standard" de nos écoliers de 1900.

Sans cette universalité, ce Revenu, qu'on le qualifie de Dignité ou d'Appartenance Communautaire, ne pourrait apparaître que comme une assistance déguisée, ce qu'il n'est pas et ne peut être. Lorsque l'on accueille chez soi son père ou sa mère vieillissant, ou son frère ou son cousin, ce n'est pas de l'assistance, c'est du simple respect de la personne humaine, c'est le simple partage d'un héritage et d'un patrimoine communs. Il doit en être de même pour tout 'étranger', membre de notre communauté nationale, en attendant une extension au delà de nos frontières.

Ne nous trompons pas de combat. *Le droit à la dignité ne signifie pas nécessairement que le travail de chacun ait la même utilité économique.* Un rabbin, un iman, un prêtre, un travailleur social, un bénévole des Restos du cœur, une 'mamy' au coin du feu radotant parfois, mais entourée de ses petits enfants, ont une énorme utilité sociale, leur utilité économique est plus discutable, surtout à l'aune d'un mérite 'marchand'

On peut certes discuter sur le rôle "redistributif" du travail – même si c'est le travail, *in fine*, qui crée la richesse à redistribuer.

Mais ce type de débat, certes important, ne doit pas faire oublier l'essentiel: tout individu, quelque soit son rôle purement "économique" a un droit inaliénable à sa dignité: **sa seule existence fait qu'il appartient de plein droit à notre communauté** – en dehors du cas exceptionnel où il rejeterait de pleine conscience cette appartenance.

L'instauration universelle du RMD peut contribuer à cette reconnaissance de la dignité intrinsèque de chaque individu. Nul ne se sentira "dévalorisé", ou "humilié", du fait de percevoir ce RMD, puisque chacun y aura droit, Marie, comme Sarah, Pierre comme Mohammed. Au delà de ce "minimum", à chacun selon sa contribution économique, quelque soit le mode de production envisagé, libéral ou non, c'est un tout autre débat.

Avant d'aborder la question – évidemment essentielle sur le plan concret – du ou des modes de financement envisagé(s) pour instaurer le RMD, je voudrai citer, presque in-extenso, un commentaire de P. Derudder portant sur la contre-partie éventuelle de ce R.M.D. ou de ce Revenu d'Appartenance Communautaire.

« Compte tenu de l'état actuel des choses en France et des habitudes prises (indemnisation sans contrepartie), le versement d'un [tel]revenu [...] devrait être accompagné de l'ouverture de chantiers nouveaux ... On en revient à la proposition d'une économie complémentaire à vocation sociétale (ECS).

Il me semble en effet très malsain et dangereux de verser un revenu universel dans une société qui n'offre pas en même temps des possibilités d'activités utiles à cette société.

[...]l'être humain n'a pas fondamentalement envie de faire de la chaise longue toute sa vie, [...]il est porté naturellement à "faire quelque chose de sa vie". Encore faut-il qu'il y soit encouragé.

Or notre société est culturellement habituée à l'assistantat. Changer les mots ne suffit pas.

Remplacer les indemnités et aides actuelles par le terme "revenu" peut très bien conforter dans la dynamique acquise, ce qui n'est en rien porteur de dignité. Comme je l'ai dit déjà, ce n'est pas le revenu qui peut générer la dignité mais le sens de "qui on est" et de son utilité sociale...»

Ces objections ou suggestions étant d'un intérêt capital- et d'autres internautes ayant déjà soulevé le problème- quoique de façon moins structurée -, je vais tenter d'y répondre, tout en laissant ouverte la discussion, avant d'aborder la question du financement du RMD-RAC.

1) Une question en suspens: le RMD doit-il exiger une contre-partie d'activité?

Pour moi le RMD doit s'appliquer sans condition, ni contrainte, ni contre-partie. Du seul fait de son existence, l'homme a sa dignité, et donc un revenu minimum pour cela. Ma position n'a pas vraiment changé sur ce point, mais à la lecture de nombreux commentaires, publics ou privés, je peux envisager une légère atténuation de ce point de vue.

Des travaux d'intérêt public pourraient certes être imaginés en contre-partie, sous certaines conditions. La plus importante de celle-ci reste qu'il est fondamental de ne pas remettre en cause le sentiment d'appartenance communautaire, sentiment qui doit être partagé par chaque membre.

Cette allocation étant 'universelle' – au moins dans le cadre de chaque communauté concernée (France, Europe, ou tout autre pays ou région) – elle doit concerner tout le monde, 'bourgeois' comme 'prolétaire', 'nanti' comme 'exclu'.

Si l'on demande à chacun un travail d'intérêt collectif, ou le financement d'un travail d'intérêt collectif, par exemple orienté vers le développement 'soutenable' ou l'aide aux personnes, ou tout autre type d'activité, personne ne doit en être dispensé. Car si l'on fait intervenir des critères de dispense, on retombe dans les mêmes difficultés que celles qui prévalent dans l'allocation de telle ou telle prestation sociale. Je dois d'ailleurs à A.J. Holbecq de m'avoir inspiré cette réflexion, qui m'incite d'ailleurs à ne pas 'exiger' de contre partie au RMD-RAC. Ce ne peut être, d'après moi, qu'une contre-partie volontaire. On peut, et on doit, proposer de tels chantiers ou de telles activités, je ne pense pas qu'il faille les imposer.

Je redirai quelques mots à ce sujet au niveau du financement, car comme l'a aussi suggéré Philippe Derudder, on peut tenter d'orienter les dépenses permises par le RMD vers des produits 'sociétaux', plus 'éthiques' et plus respectueux de notre environnement.

2) *Un financement important, mais réaliste pour le RMD.*

C'est évidemment à la collectivité de financer ce Revenu d'Appartenance Communautaire, ce Revenu Minimum de Dignité, soit par l'impôt, soit par tout autre moyen (mais qui reviendra, de toute façon, à une ponction sur la richesse nationale, soit déjà produite, soit à venir).

Le RMD étant net d'impôt, chaque revenu 'gagné', c'est-à-dire correspondant à une activité marchande ou jugée telle, devra être taxé pour le financer. Pour des raisons de simplicité, on peut juger préférable de choisir la méthode de la 'flat tax', c'est-à-dire d'un impôt strictement proportionnel.

Quelques chiffres sont peut être nécessaires ici.

Si le RM avait été seulement un RMD adulte (égal donc à 25% du PIB moyen), il aurait fallu le financer par un prélèvement de 33% sur chacun de ces 'revenus gagnés'. Pour financer RMD adultes et RMD enfants, nous serons plus proches d'un besoin global de financement de 22% sur le PIB (soit 30% sur les revenus gagnés). Dit autrement, la part retirée du gâteau national, compte tenu de la démographie actuelle, serait de 22%,.

Ces 22% laissent, évidemment 78% aux 'revenus gagnés'. Ce sont ces 78% qui devront financer cette part (qui représente actuellement, si l'on part d'un PIB de 1800 milliards d'euros, une assiette d'imposition de 1405 milliards). En pourcentage (immuable pour une démographie constante) cela correspondrait à un taux d'imposition de 30%. En montant mensuel, fonction du PIB actuel (2008), on arriverait ainsi à **un besoin de financement brut de l'ordre de 31 milliards d'euros.**

Sur ces 31 milliards d'euros mensuels, en enlevant toutes les prestations sociales non liées à branche vieillesse de l'assurance maladie, *on arriverait à un besoin de financement net de l'ordre de 15 milliards d'euros mensuels: voilà l'effort de solidarité 'net' demandé.* Ce n'est pas rien, certes, mais il ne faut pas non plus oublier le différentiel de ressources que nous pouvons trouver dans la sortie de crise relancée par le fait que le RMD participera grandement à la relance de la consommation, et donc à celle de la production, point sur lequel je vais revenir ci-dessous.

Ce sont donc *ces 180 milliards annuels (soit 10 % du PIB) qu'il faudrait faire financer par la collectivité, c'est à dire par l'état,* par création monétaire, et par anticipation sur la consommation future, et donc sur la production future. Je rappelle que, après la période transitoire, l'ensemble des revenus devrait être imposé à 30 à 33% pour financer ce RMD, net d'impôts lui-même.

Une question que l'on peut se poser, devant le côté apparemment 'magique' (un commentateur parle du saint graal, l'autre d'une panacée) du RMD est la suivante:

Si l'on voit assez bien qui seront les bénéficiaires de ce RMD (625 euros mensuels pour chaque adulte, qu'il soit 'riche' ou 'pauvre', en activité ou non), on peut se demander quels en seront les 'victimes', en d'autres termes: **QUI VA PAYER.**

En fait, d'après mes premières hypothèses de travail, le surcoût annuel de 180 milliards d'euros devrait correspondre pour partie au fait que le PIB passerait d'une décroissance (ou 'croissance négative' pour ceux qui craignent d'appeler un chat, un chat) de 2% à une croissance positive de 2%, soit 4 points de PIB.

B.Lemaire, A nouveau sur le Revenu Minimum de Dignité, ou Revenu d'Appartenance Communautaire

Ces **72 milliards** (liés essentiellement à la relance de la consommation) seraient donc à défalquer des 180 milliards annoncés plus haut. D'où un besoin net de **108 milliards**, soit **9 milliards d'euros mensuels**.

On est bien loin des **700 à 800 milliards** du premier plan Paulson, des **800 milliards** du plan Obama, ou même du crédit de **340 milliards** accordé aux banques. Rappelons que le RMD peut être vu comme un crédit accordé directement par l'état à l'ensemble des consommateurs, et que ce crédit sera remboursé par les revenus gagnés, c'est-à-dire par les profits des entreprises et les revenus des travailleurs.

Comme autres financements possibles de ces **108 milliards**, j'en vois de cinq sortes, plus difficiles à chiffrer.

a) Tout d'abord, les patrons peu scrupuleux, ou **patrons 'voyous'** - le fameux 'homme aux écus' dépeint par Marx - qui auraient beaucoup plus de mal à exploiter une 'force de travail' dont le RMD garantirait un pouvoir de négociation supérieur.

b) Ensuite, les **'travailleurs au noir'** (parfois liés aux pratiques des patrons voyous) qui n'auraient plus d'excuses pour arrondir leurs fins de mois, sous prétexte qu'une activité officielle leur ferait perdre une partie de leurs avantages sociaux, comme le RMI. Le travail au noir devra donc être pourchassé avec la dernière énergie, et des sanctions sévères devront frapper entrepreneurs et travailleurs concernés.

c) Les **nombreux fonctionnaires** dont la mission principale est de traiter et de contrôler les multiples prestations sociales pourront se voir attribuer des missions beaucoup plus en rapport avec leurs véritables compétences, et beaucoup plus productives et profitables pour la collectivité.

d) De façon plus positive encore, le travail mal payé et/ou sans valeur ajoutée n'étant plus indispensable pour obtenir un minimum vital, on peut penser que **tout travail sera un véritable travail**, productif, et non pas de l'assistance déguisée. Là encore, il est difficile d'estimer les milliards que ceci fera gagner à la collectivité, mais on peut penser que ce n'est pas négligeable.

e) Dernière piste de financement possible, la plus innovante peut être, consisterait à *financer tout ou partie de ces 108 milliards par une monnaie 'alternative'*, émise peut être directement par les collectivités locales (celles qui étaient chargées jusqu'à présent de distribuer le RMI), pour financer par exemple les chantiers d'économie sociétale imaginés par Philippe Derudder.

En conclusion (provisoire?) le Revenu Minimum de Dignité est non seulement indispensable sur le plan social et économique, mais il est aussi possible au niveau financier et, enfin, les bénéficiaires et ceux qui y perdraient peuvent être relativement facilement identifiés.

3) *Une piste complémentaire de financement: une monnaie affectée spécialement au RMD*

Après avoir imaginé précédemment la possibilité d'utiliser une monnaie 'non thésaurisable' – parfois baptisée 'accélérée' ou 'fondante' (suivant le terme utilisé par les disciples de S. Gesell)- et sans y renoncer tout à fait, des discussions approfondies avec le groupe 'Monnaie' m'ont suggéré d'autres pistes.

De fait, pour le moment, la monnaie accélérée de S. Gesell, lorsqu'elle a été appliquée, a très rarement dépassé le cadre d'une communauté de quelques milliers d'individus. Or nous parlons ici de dizaines de millions de personnes concernées, c'est une toute autre échelle, et un tel changement d'habitude vis à vis de la monnaie serait sûrement délicat à mettre en œuvre rapidement.

Au contraire, la monnaie 'alternative' dont il va s'agir maintenant est beaucoup plus classique, puisqu'elle peut s'apparenter aux bons d'achat que tout un chacun connaît.

L'idée est la suivante. Cette monnaie, appelons la **ECU-SOL** (pour European Currency Unit Solidaire, si l'on veut), aurait toutes les propriétés de la monnaie, en reprenant la définition suivante:

« moyen de paiement possédé par X et reconnu comme tel par la communauté à laquelle appartient X »

On pourrait, de plus, définir les 5 points essentiels pour garantir le bon fonctionnement d'une telle monnaie ECU-SOL:

- a) Qui émet (Les collectivités territoriales, missionnées par l'Etat)
- b) Combien on émet (chaque mois, 9 milliards d'euros, ou plutôt d'ECU-SOL, à parité avec l'euro pour faciliter les calculs)
- c) Comment on émet (par le biais d'une carte de type 'VITAL' ou 'Moneo', lisible par tout terminal bancaire et toute caisse d'hyper marché, et tout lecteur de carte de commerçant)
- d) Pour quoi, pour qui: pour financer le RMD, pour chaque membre de la communauté
- e) Qui contrôle: la collectivité, lors de l'émission et le 'renflouement' de chaque carte, au début de chaque mois.

L'usage de ces cartes ECU-SOL reste à préciser, mais l'on peut fort bien supposer que l'on demande aux commerçants, aux grossistes, et aux industriels d'apposer un code barre particulier sur chacun de leur produit, précisant l'origine géographique de chaque produit, son contenu 'éthique', son contenu 'écologique', l'ECU-SOL étant soit prioritaire pour financer ce type de produit (avec une remise particulière pour le couple monnaie ECU-SOL produit labellisé 'ECU-SOL'), soit même unique pour cela.

Deux autres exemples. Pour financer l'achat d'une automobile 'écologique', il n'y aurait aucune prime pour les achats en monnaie normale (euro), mais, par exemple, une remise de 30% si le véhicule était payé uniquement en monnaie ECU-SOL. Même idée pour des travaux d'économie d'énergie, au lieu de faire intervenir des crédits d'impôts toujours délicats à gérer. (ce ne sont que des exemples, bien sûr).

Par souci d'exhaustivité – et de simple honnêteté - je voudrai citer à nouveau un texte de Philippe Derudder, dont les critiques constructives, ainsi que celles de Briec Le Fevre, de Jean Jegu, de A.J. Holbecq et de beaucoup d'autres, m'ont permis d'améliorer fortement la partie consacrée au financement et à l'utilisation du RMD

« Oui à un revenu universel sous forme d'une monnaie complémentaire ayant cours légal ne donnant accès qu'à une gamme de produits agréés (les commerçants devraient par ex faire agréer une liste de leurs produits auprès du service des douanes par exemple, restant entendu que certains produits importés en totalité ou partiellement pourraient faire partie de cette liste dans la mesure où il n'y aurait pas de production nationale... essence par ex) avec ouverture simultanée de chantiers d'activités à vocation sociétale permettant la mutation écologique.
[...Ainsi] Ouvrir un vaste champ d'activités sociétales (avec formation rémunérée pour permettre

B.Lemaire, A nouveau sur le Revenu Minimum de Dignité, ou Revenu d'Appartenance Communautaire

l'utilisation prioritaire de toutes les personnes actuellement exclues, ou marginalisées) conduisant à restaurer "le plein emploi", activités rémunérées en monnaie complémentaire ayant cours légal... »

Je terminerai enfin sur les oppositions qui ne manqueront pas de se faire voir à cette idée d'allocation universelle, oppositions venant de gauche comme de droite.

5) *Les oppositions à prévoir.*

Ces oppositions existeront sûrement. Pour essayer d'en désamorcer le plus grand nombre, et pour tenter d'obtenir l'adhésion du plus grand nombre, en particulier chez les politiques de tout bord, les syndicalistes, les chefs d'entreprise et diverses associations humanitaires, je vais donc essayer d'être aussi précis et simple – ce qui ne veut pas dire simpliste – que possible, tout en restant, je l'espère, cohérent avec les idées de base énoncées plus haut.

Le financement du Revenu Minimum de Dignité correspond avons-nous dit à une division en deux parties du PIB.

La première partie (22% pour fixer les idées, pour financer le RMD adulte, 25% du PIB moyen, et le RMD enfant, 12,5% du PIB moyen), ira indistinctement à chacun. Mais *il est essentiel que le RMD ne corresponde pas à un montant fixe : évalué à 625 euros en 2008, mais bien à un pourcentage du PIB, c'est-à-dire de la richesse nationale.* Si cette richesse augmente, grâce au travail des 'travailleurs marchands', cela bénéficiera à l'ensemble de la collectivité. Si elle diminue, chacun sera, et se sentira aussi concerné.

La deuxième partie du PIB (78% si l'on retient mes hypothèses) correspondra au "*mérite économique*" de chacun, mérite estimé suivant les règles habituelles, il ne s'agit pas ici de changer de mode de production en décrétant "supprimons les patrons et mort aux entrepreneurs". C'est le 'Revenu gagné' cher à notre Prix Nobel d'économie, Maurice Allais, par opposition au 'revenus non gagnés' des capitalistes et autres 'prêteurs sur gages', tels nos chers banquiers.

Cette division en deux parties semble simple, compréhensible, et a pour but de montrer à la fois la solidarité de la collectivité envers chaque individu: l'octroi du RMD, mais aussi l'importance économique du travail pour cette même collectivité, puisque si la production collective diminue, le RMD individuel, adulte comme enfant, diminue d'autant.

Le partage des surplus : Il ne s'agit donc nullement de demander aux entreprises de fonctionner différemment, mais 'simplement' de faire précéder la production d'une indication précise d'une partie de la répartition: il ne s'agit plus d'une division entre capital et travail, mais *d'une division entre solidarités* (à hauteur d'environ 22% du PIB), capital et travail.

Pain et dignité pour tous : Si j'ai fait référence dans d'autres articles à la CGT et à son slogan 'du pain et du travail pour tous' (en l'amendant quelque peu 'du pain et un toit pour tous, et des activités, marchandes ou non marchandes, pour chacun', ce n'est pas par populisme, mais parce qu'il me semblait qu'un de leurs slogans – au cours de la journée du 29 janvier 2009, montrait un malaise profond que l'on ne pouvait ignorer, et que la réponse du RMD pouvait avoir un sens dans un tel contexte.

Relancer la consommation, populaire ou non, me semble en effet indispensable, surtout lorsque l'on constate l'importance des capacités de production inutilisées.

A la lecture de ces premiers paragraphes, on peut espérer que la majorité des députés de gauche, ceux qui avaient voté pour l'amendement Boutin de 2003, soutiendront ce RMD, et que la majorité des députés de l'UMP et du N.C., sans parler de ceux du MODEM en feront de même.

Le RMD, s'il est révolutionnaire sur le fond, et s'il marque une véritable rupture avec la vision sociale traditionnelle de l'économie – il est clair que la suppression du RMI, du RSA, et sans doute à terme du SMIC – sera sûrement critiqué par ceux qui affirment que le libéralisme sent le souffre et qu'il est impossible à réformer. Ce n'est évidemment pas ma position. Je crois au contraire que seule l'instauration du RMD peut nous faire sortir de la crise, et éviter la 'révolution' et la 'lutte finale' que d'aucuns annoncent à grands cris, ou appellent de leurs vœux.